

*BAREME DES PERSONNELS TITULAIRES et NON TITULAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018
(Décret N° 2007-1470 du 15 octobre 2007)
(Décret N°2007-1942 du 26 décembre 2007)

- PERSONNELS TITULAIRES

ECHELON (détenu au 31 août 2016) :

⇒ agents de la classe normale :
4 5 6 X 2,5 =
7 8 9 10 11 X 4 =
⇒ agents de la hors classe :
5 à 7 HC X 4 =

Une bonification de 20 points est octroyée aux agents à la hors classe.

⇒ PEGC HC ou Cl. Ex: X 2,5 =

Une bonification de 30 points est accordée aux professeurs d'enseignement général des collèges.

PERMANENCE DE VŒUX :

7^{ème} demande (et plus) successives* + 110 points :
6^{ème} demande successive* + 95 points :
5^{ème} demande successive* + 80 points :
4^{ème} demande successive* + 65 points :
3^{ème} demande successive + 50 points :
2^{ème} demande successive + 5 points :

Admissibilité (ou Bi-admissible) + 5 points =.....
(concours fonction publique Cat A ayant un lien avec la formation demandée)

Total :

- PERSONNELS NON TITULAIRES

Echelon (détenu au 31 août 2016) : 3 points par échelon

Demande(s) successive(s) : 2 points par demande

Ancienneté générale des services : au profit de la plus élevée